

Groupe de travail Incluscol

Mardi 24 janvier

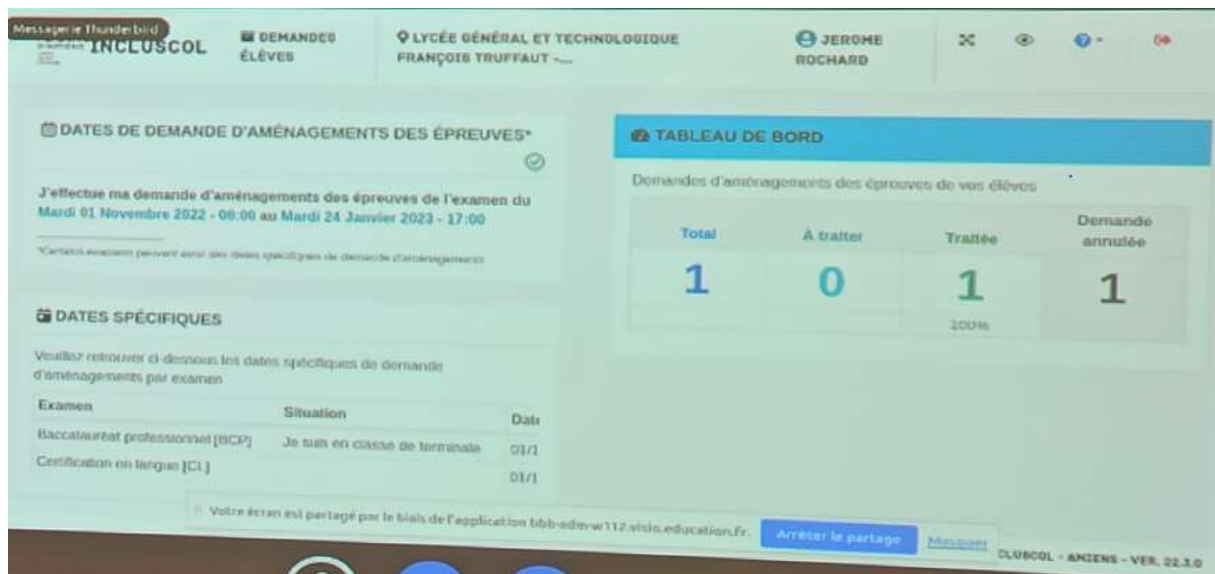
Incluscol est une application nationale informatique qui a pour but d'organiser numériquement les demandes d'aménagements d'examen. Actuellement les demandes se font par papier. Le but est d'automatiser et de sécuriser la gestion des demandes d'aménagements d'examen à tous les échelons. L'informatique va aussi cadrer les demandes particulières (ajoutées à la main sur le formulaire en plus de celle proposées).

Ci-dessous récapitulatif des demandes d'aménagements (l'académie est dans la moyenne en termes de demande)

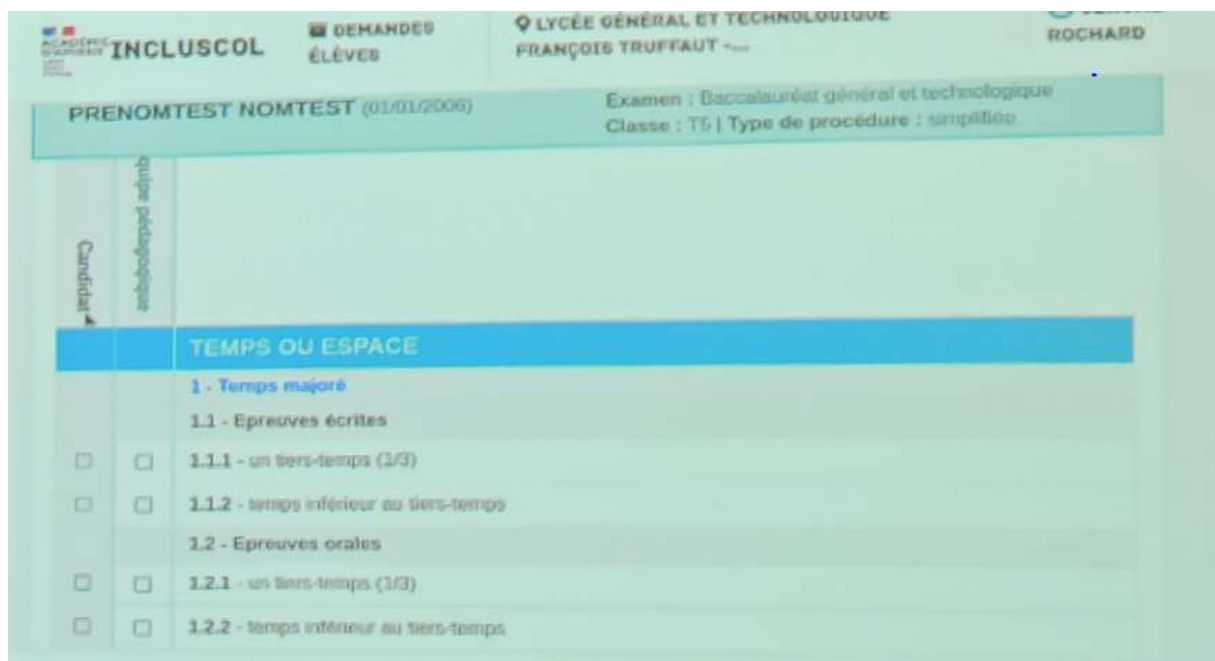
Examen	Niveau	Effectif	Aisne	Oise	Somme	Total académique	Mesures compensatoires
BCG	4	10 062	112	246	197	555	2 828
BCP	4	5 846	149	195	196	540	3 085
BP	4	455	3	3	6	12	48
BTN	4	4 162	60	132	144	336	1 844
BTS	5	4 322	65	81	106	252	1 231
CAP	3	5 595	116	114	134	364	2 299
CFG	1	1 831	105	60	72	237	1 468
DCS	5	708	2	1	7	10	35
DNB	1	25 017	681	1 010	878	2 569	13 989
EA	4	14 550	171	322	274	767	4 382
MC3	3	328	7	1	9	17	81
MC4	4	40	-	-	-	-	-
		72 916	1 471	2 165	2 023	5 659	31 290

1. Cas d'une procédure simplifiée

- Le candidat majeur ou le responsable légal du candidat mineur se connecte via Educonnect (qui sert de support d'identification) sur Incluscol et remplit la demande
- Le chef d'établissement ou le référent dans l'établissement (possibilité pour le CE de déléguer via DELEG-CE) remplit incluscol. Il possède pour cela d'un tableau de bord.



Le reste du remplissage est assez classique comme sur un document papier en cochant des cases. Il y a possibilité de remplir des remarques comme sur le formulaire papier.



Le chef d'établissement peut solliciter l'avis du médecin (ce n'est pas obligatoire, c'est une croix à cocher) si les aménagements demandés sont différents de ceux mis en place au quotidien dans la scolarité de l'élève.

Une fois le remplissage effectué, il faut imprimer le récapitulatif et le faire signer au responsable légal et à l'élève. Ce document est gardé dans le dossier scolaire de l'élève. La DEC validera la demande dans Incluscol (sauf si l'avis du

médecin a été demandé auquel cas il faudra attendre l'avis de ce dernier) et le notifiera dans cyclade

A terme, le LPI devrait être connecté avec Incluscol mais ce n'est pas le cas pour l'instant.

2. Cas d'une procédure complète

- Le responsable légal du candidat mineur ou le candidat majeur remplit la demande d'aménagements sur Incluscol
- Le chef d'établissement remplit les aménagements avec ce dernier puis envoie le récapitulatif papier avec les compléments médicaux au médecin scolaire
- Le médecin scolaire se prononce et envoie son avis à la DEC qui le notifie dans Cyclade

3. Cas d'un candidat individuel inscrit dans un établissement qui ne relève pas de l'Éducation nationale

- Le candidat majeur ou le responsable légal du candidat mineur crée un compte sur Incluscol, renseigne ses demandes d'aménagements et imprime le formulaire. Il l'envoie ensuite au médecin qui doit se prononcer et donner son avis à la DEC qui le notifie dans Cyclade.

N.B. Pour les familles éloignées du numérique, il est possible de garder les formulaires papier.

Le calendrier de remplissage de l'application devrait être similaire aux délais que nous avons pour remplir les formulaires papier (les CE précisent que le temps de voir toutes les familles est très long et que l'application informatique risque de prendre aussi du temps).

Le but est de tester l'application (testée dans l'académie de Nancy, les retours sont positifs) à grande échelle sur tous les examens dès la session 2024.

Pour ce qui est de la communication, une circulaire va être envoyée prochainement aux différents acteurs. Un guide de remplissage sera également envoyé. La question d'un webinaire/ capsule vidéo/ magistère est abordé et demande réflexion.